

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## CCA 800

### « Espace Levier – Val d'Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d'Huin, Evillers, Gevresin,  
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour,  
Villeneuve d'Amont et Villers-Sous-Chalamont



#### COMpte RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 28 AVRIL – 20 HEURES

Sur convocation du Conseil communautaire en date du 22 avril 2014 adressée par le président  
Nombre de membres en exercice : 28

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux avril à vingt heures,  
Se sont réunis les membres du conseil communautaire

Étaient présents : Patrick GRILLON, Elisabeth LEPEULE (Arc sous Montenot), André SALOMON, Gilles MONNIER, Carmen GIRARD (Bians les Usiers), Dominique MAMET, Dominique FAIVRE (Chapelle d'Huin), Frédéric BAUD, Jean-Philippe DESCOURVIERES (Evillers) René MARESCHAL, Michel GUICHARD (Gevresin), Claudine CATTET, Pierre GRILLET (Goux les Usiers), Guy MAGNIN FEYSOT, Michel MAGNET, Martine BOLE, Gaëlle LONCHAMPT, Frédéric DOLE (Levier), Christian RATTE, Jérémie GUYOT (Septfontaine), Maryse JEANNIN, Marie-Jeanne LECHINE, Louis SIEVERT (Sombacour), Martine GRASSA, Marie-Claire MONNIN (Villeneuve d'Amont) Claude COURVOISIER, Simon COURTET (Villers sous Chalamont)

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Monsieur Eric BOURGEOIS, excusé

Secrétaire de séance : Madame Maryse JEANNIN

#### ORDRE DU JOUR

1. Délégation d'attribution du conseil communautaire au président
2. Indemnité de fonctions des élus
3. Désignation et composition des commissions intercommunales
4. Désignation et élections des membres de la commission d'appel d'offres
5. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
6. Modifications statutaires du SYDED
7. Evolution de la carte touristique du Haut Doubs
8. Questions diverses

Lecture du compte rendu de la réunion précédente, approuvé à l'unanimité

Envoi des comptes rendus et convocations par mail à chacun des membres du conseil communautaire

#### 1. Délégation d'attribution du conseil communautaire au président

Le conseil de communauté, à l'unanimité des membres présents, décide de donner délégation au Président, pour la durée du mandat :

- de signer les contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, a possibilité de procéder à un différé d'amortissement, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;

- de créer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

A noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

## **2. Indemnités de fonctions des élus**

Le Conseil de la Communauté de Communes CCA 800, vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Etablissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
- que la Communauté de Communes est située dans la tranche suivante de population : 6 102 habitants (INSEE)

Décide que les taux des indemnités de fonctions des élus sont fixées à :

- Président 36.70 % de l'indice 1015, soit : 1 395.14 € brut
- Vice-présidents : 14.40 % de l'indice 1015, soit : 547.42 € brut

## **3. Désignation et composition des commissions intercommunales**

- Gestion des Zones d'Activité Economique et relation avec les entreprises: Guy MAGNIN FEYSOT, Patrick GRILLON, Frédéric DOLE, Gaëlle LONCHAMPT
- Gestion et suivi des écoles et extra-scolaire : Maryse JEANNIN, Marie-Claire MONNIN, Elisabeth LEPEULE, Gaëlle LONCHAMPT, Martine BOLE, Carmen GIRARD
- Développement durable, gestion touristique et gestion du Service public d'Assainissement Non Collectif : Claude COURVOISIER, Carmen GIRARD, André SALOMON, Martine GRASSA, Dominique MAMET, Eric BOURGEOIS
- Gestion et suivi des Bâtiments - travaux : Michel MAGNET, Dominique MAMET, Dominique FAIVRE, Frédéric DOLE, Jean-Philippe DESCOURVIERES, Louis SIEVERT

## **4. Désignation et élections des membres de la commission d'appel d'offres**

Président : Christian RATTE,

Membres titulaires : Michel MAGNET, Dominique MAMET, André SALOMON

Membres suppléants : Guy MAGNIN FEYSOT, Frédéric DOLE, Pierre GRILLET

## **5. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

### SMCOM

Membres titulaires : Christian RATTE, Guy MAGNIN FEYSOT, Eric BOURGEOIS, Dominique MAMET, Michel MAGNET, Claude COURVOISIER

Membres suppléants : Martine GRASSA, Patrick GRILLON, Simon COURTET, Pierre GRILLET, Maryse JEANNIN, Marie-Jeanne LECHINE

### PAYS DU HAUT DOUBS

Membres : Claude COURVOISIER, Dominique MAMET, Gilles MONNIER

### SYDED

Membre titulaire : Christian RATTE

Membre suppléant : Michel GUICHARD

### MISSION LOCALE DU HAUT DOUBS

Délégué titulaire : Carmen GIRARD

Délégué suppléant : Guy MAGNIN FEYSOT

### MUSICART'S

Délégués : Christian RATTE, Frédéric BAUD, Gaëlle LONCHAMPT

CHI HAUTE COMTE (EHPAD)

Délégué Titulaire : Guy MAGNIN FEYSOT

Délégué suppléant : Christian RATTE

SYNDICAT DE L'ABATTOIR

Délégués titulaires : Simon COURTET, Claudine CATTET

Délégués suppléants : René MARESCHAL, Marie-Claire MONNIN

SYNDICAT MIXTE « Doubs très haut débit »

Délégué titulaire: Christian RATTE

Délégué suppléant : Guy MAGNIN FEYSOT

CNAS

Délégué élu : Maryse JEANNIN

**6. Modifications statutaires du SYDED**

Le comité syndical du SYDED du 1<sup>er</sup> mars 2014 a validé des modifications statutaires portant sur l'intégration et le retrait de collectivités adhérentes, ainsi que sur le changement d'adresse du siège social, modifications mentionnées en annexe.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, les modifications statutaires du SYDED présentées en annexe à la présente délibération.

**7. Evolution de la carte touristique du Haut Doubs**

Le Pays du Haut Doubs travaille actuellement sur la réédition de la carte touristique du Haut Doubs. Une nouvelle version traduite en anglais et en allemand est à l'étude afin de répondre aux exigences des nouveaux classements des offices de tourisme ; le format va donc changer légèrement pour prendre en compte ces nouvelles traductions.

Le Pays du Haut Doubs a donné son accord pour accompagner cette nouvelle carte et rappelle qu'il avait à l'origine en 2010 financé la conception de la cartographie.

Pour le surcoût de cette nouvelle édition, le Pays s'est engagé sur une aide d'un montant de 5 900 € sur un coût total de 9 964.70 €.

L'office de tourisme de Pontarlier ne pouvant engager le solde restant à payer, une participation est demandée aux collectivités adhérentes ; la part revenant à notre communauté de communes s'élève à 228.84 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cette participation financière.

**8. Questions diverses**

Dérogations scolaires :

Communes intérieures à CCA 800 : dérogations accordées

Communes extérieures à CCA 800 : à revoir par la commission école

Drapeaux pour les communes

Le pavoisement des écoles reste à charge des communes

ZAE champs Begaud

Comment améliorer le visuel de la zone ?

Réflexion à apporter par la commission économique.

Le prochain conseil communautaire aura lieu à Arc sous Montenot ; les lieu et date seront précisés lors de la convocation. Vote à l'unanimité

Le Président,  
C. RATTE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CCA 800

« Espace Levier - Val d'Usiers »

MAIRIE - 25270 LEVIER

## **ARTICLE 1 - COMPOSITION ET DENOMINATION**

Le syndicat mixte dénommé "Syndicat mixte d'énergies du Doubs", désigné ci-après par "SYDED" est composé de :

- ▶ Ville de **Besançon**,
- ▶ Communauté de Communes **Altitude 800**,
- ▶ Communauté de communes **Amancey-Loue-Lison**,
- ▶ Communauté de communes des **Balcons du Lomont**,
- ▶ Communauté de communes du **Pays Baumois**,
- ▶ Communauté de communes **Dame Blanche et Bussière**,
- ▶ Communauté de communes entre **Dessoubre et Barbèche**,
- ▶ Communauté de communes du **Pays de Clerval**,
- ▶ Communauté de communes **Frasne-Val du Dugeon**,
- ▶ Communauté de communes des **Hauts du Doubs**,
- ▶ Communauté de communes des **Isles du Doubs**,
- ▶ Communauté de communes du **Pays de Maiche**,
- ▶ Communauté de communes du **Canton de Montbenoit**,
- ▶ Communauté de communes du **Val de Morteau**,
- ▶ Communauté de communes du **Pays d'Ornans**,
- ▶ Communauté de communes du **Pays de Pierrefontaine-Vercel**,
- ▶ Communauté de communes du **Pays de Pont de Rolde**,
- ▶ Communauté de communes du **Canton de Quingey**,
- ▶ Communauté de communes du **Pays de Rougemont**,
- ▶ Communauté de communes de la **Vallée du Rupt**,
- ▶ Communauté de communes du **Russey**,
- ▶ Communauté de communes des **Premiers Sapins**,
- ▶ Communauté de communes de **Saint-Hippolyte**,
- ▶ Communauté de communes des **Trois Cantons**,
- ▶ Communauté de communes de **Valte-Aigremont**,
- ▶ Communauté de communes du **Vallon de Sancey**,
- ▶ **Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)**,
- ▶ **SIVOM de Boussières**,
- ▶ **Syndicat intercommunal du Canton d'Audeux**,
- ▶ **Syndicat d'électricité de l'agglomération Bisontine (SEAB)**,
- ▶ **Syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon-Sud Plateau**,
- ▶ **Syndicat d'électricité de Pontarlier**.

## **ARTICLE 2 - SIEGE DU SYDED**

Le siège du SYDED est fixé au 33 rue Clément MAROT à BESANÇON (25000).